OBJECTIF :

Vérifier les exigences requises avant la prise en charge d'un déchet sur le centre de traitement :

- Vérification administrative : documents du véhicule et du conducteur - BSD
- Vérification logistique : programmation de la livraison
- Vérification qualitative : contrôle de la conformité du déchet, par rapport à l'acceptation

Domaine d'application : Toute livraison de déchets

Documents associés :

Le processus de réception du déchet peut amener à refuser une livraison non conforme. Dans ce cas, le centre de traitement et le service commercial se coordonnent pour proposer au client une autre destination pour son déchet.

Le refus à réception doit être géré selon les prescriptions réglementaires, il fait l'objet d'une instruction particulière.

- ARE IS 002 : Gestion des analyses
- ARE IS 003 : Gestion des échantillons
- ARE IS 005 : Refus à réception
- Modes opératoires d'analyses
- Arrêté préfectoral du site 2003 / ICPE / 224

Descriptif des étapes de réception des déchets

Etapes	Responsable	Documents / enregistrements
Arrivée camion en centre de traitement		
- Pesée du camion - Vérification administrative du chargement et du camion (BSD, bon de livraison, CAP valide, protocole de sécurité) - Prélèvement d'un échantillon moyen	Chauffeur Assistante exploitation	CAP BSD
Analyse de contrôle de l'échantillon	Technicien de laboratoire	Modes opératoires analyses Registre des analyses
Analyse non-conforme	Responsable d'exploitation	
Analyse conforme		
Déchet refusé sur le centre : Notification auprès du client et de la DREAL, Information sur BSD	Exploitant Client Chauffeur	Procédure acceptation déchet OU Procédure refus à réception
Déchet acceptable sur une autre filière de traitement		
Emission d'une proposition commerciale et d'un nouveau CAP		
Déchargement du camion		
Rinçage du camion		
Gestion administrative (BSD, bon de livraison, bon de rinçage)	Assistante exploitation	BSD Bon de rinçage des citernes Ticket de pesée
Pesée sortie Camion	Chauffeur Assistante exploitation	Registre des déchets
Départ camion		

Gestion des Bordereaux de Suivi des Déchets

Tous les déchets réceptionnés sur le centre sont traités in situ.
A l'issue de la réception du déchet, conformément au descriptif ci-dessus, le BSD est complété par l'assistante d'exploitation de la manière suivante :

- Remplissage du cadre 10 et remise au chauffeur du véhicule qui a livré le déchet, d'une copie du BSD
- Remplissage du cadre 11 et envoi de la copie du BSD complété au client (avec la facture) sous un délai maximal de 1 mois, après réception du déchet.
    - Les codes D/R liés aux procédés de traitement et valorisation des déchets réalisés par ARETZIA sont les suivants :

Type de déchets	Effluents aqueux	Eaux hydrocarburées	Eaux glycolées	Boues d'hydroxydes métalliques
Mode de traitement	Prétraitement / Traitement physico-chimique + osmose inverse + charbon actif	Décantation / traitement physico-chimique + osmose inverse + charbon actif	Décantation + Filtration	Déconditionnement + Tri + Séchage
Valorisation issue du traitement	Eaux de rejet	Hydrocarbures	Eaux glycolées	Métaux
Code D/R	R5	R3	R3	R4

- Archivage des BSD originaux sous format papier, pendant une durée minimum de 5 ans

Gestion du registre des entrées déchets

Le registre d'entrée des déchets permet de veiller à la traçabilité des déchets traités sur le site.
Il est réalisé sous format informatique.
Chaque jour, l'assistante d'exploitation complète le registre d'entrée des déchets, à l'aide des BSD réceptionnés dans cette même journée.

Le registre des déchets est archivé pour une durée minimale de 5 ans.

BSD n°	date d'accueil	Client à facturer	Collecteur transporteur	immat	Nom du chauffeur	N° CAP	Producteur	Dpt	quantité livrée en m^3	type d'effluent (analyses)	Rubrique code déchet	AD R	traitement	Date de traitement	code D/R

aretzia déchets valorisation	**INSTRUCTION** **REFUS A RECEPTION**	**Repère ARE/IS05** **Date : 18/09/2014** **Indice : 2** **Page 1/1**

Objectif	Gérer les refus de déchets, conformément à la réglementation et à l'arrêté préfectoral du centre de traitement. Assurer la communication avec le donneur d'ordre et le transporteur
Domaine d'application	Toute livraison de déchets ADR ou non soumis

Etapes	Responsable	Documents / Enregistrements
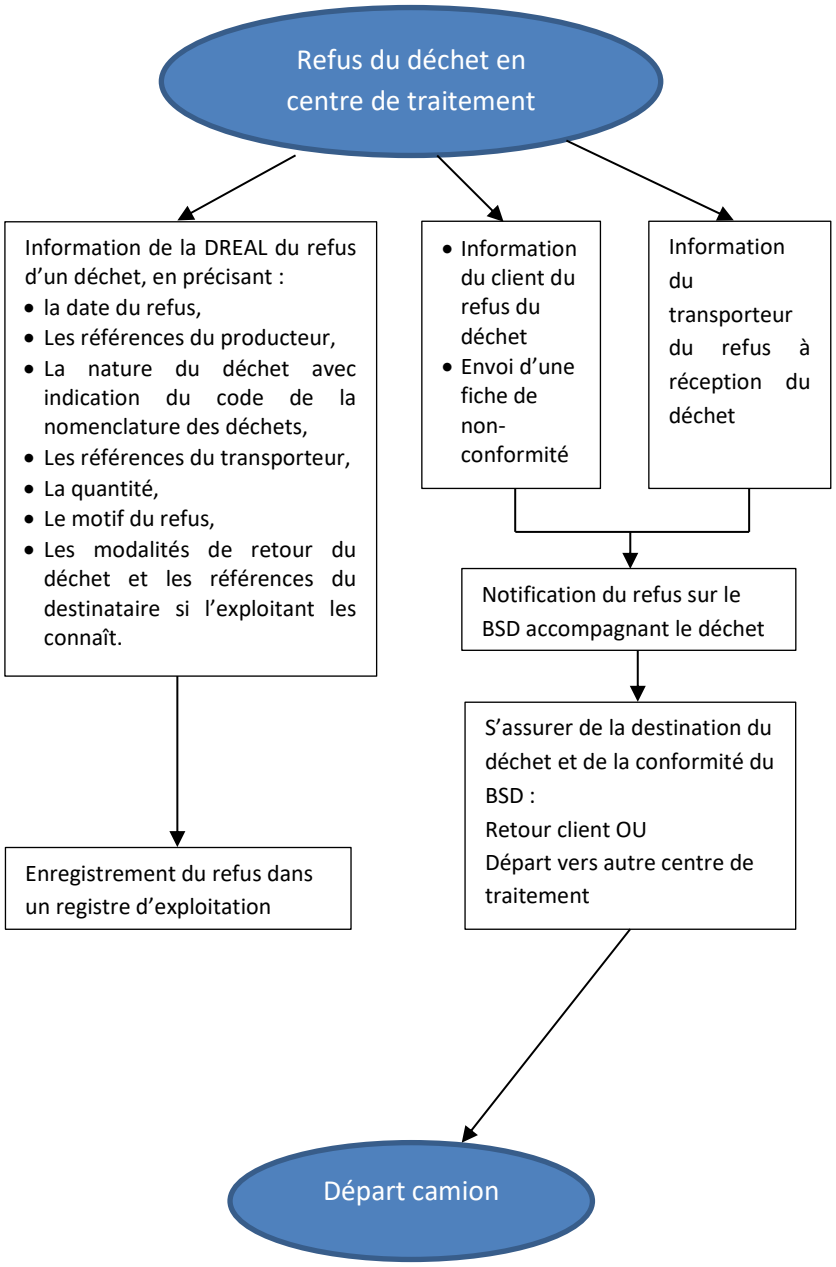	- Responsable d'exploitant Client et/ou commercial< - Transporteur Assistante d'exploitation Responsable d'exploitation	- Registre des déchets - Fiche de non-conformité

Diffusion	Validation	Rédaction
Ensemble du personnel ARETZIA	A.CARIOU	V. DERSOIR

	INSTRUCTION	Repère ARE/IS 006 Date : 18/09/2014 Indice : 2 Page 1/1
aretzia déchets valorisation	AUTO SURVEILLANCE DES REJETS AQUEUX	

Objectif :

Le responsable d'exploitation, en collaboration avec le responsable QSE du site formalise les modalités de gestion et surveillance des installations, à savoir :

- Station de traitement des effluents
- Rétentions et bassins de collecte d'eaux pluviales

Il formalise son programme de surveillance des rejets :

- Exigence réglementaire et interne
- Mesures à effectuer
- Fréquences
- Seuils à respecter

Et son organisation quant aux opérations de prélèvement, analyse, interprétation des résultats, décisions, analyses des écarts.

Documents associés :

- ARE IS 002 : Gestion des analyses
- ARE IS 003 : Gestion des échantillons
- Modes opératoires d'analyses
- Arrêté préfectoral du site 2003 / ICPE / 224 (gestion de l'auto surveillance du site)
- Arrêté préfectoral 2009 ICPE 262 (RSDE)

Descriptif des rejets des eaux résiduaires en Loire

Etapes	Responsable	Documents / enregistrements
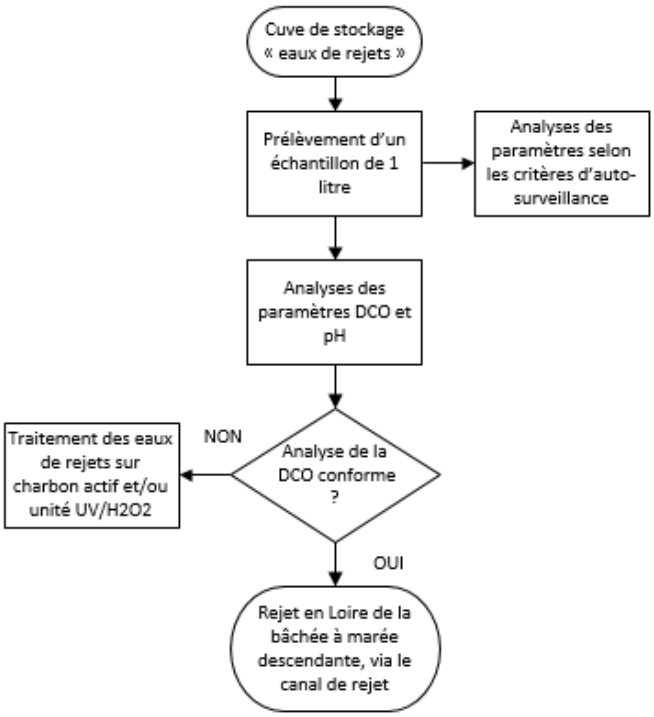	Technicien laboratoire + laboratoire extérieur Technicien laboratoire Technicien laboratoire + Responsable d'exploitation Technicien exploitation	Registre auto surveillance + PV analyses laboratoire extérieur Registre suivi exploitation Registre auto surveillance + Enregistrement canal de rejet

Diffusion	Validation	Rédaction
Ensemble du personnel ARETZIA	A.CARIOU	V. DERSOIR

PREAMBULE : Aucun déchet, hormis les échantillons, ne pourra être reçu sur le centre s'il n'a pas fait l'objet d'une procédure d'admission préalable dans les conditions ci-après définies.

1- Procédure d'acceptation d'un nouveau déchet sur le centre de traitement ARETZIA

Responsable	Etapes	Documents / Enregistrements
Producteur du déchet	Demande d'acceptation d'un déchet	
Producteur du déchet Service commercial	Fourniture de la fiche d'identification déchet ARETZIA complétée et signée par le producteur du déchet + analyses du déchet si elles existent+ un échantillon représentatif du déchet	FID Fichier « suivi des échantillons »
Tech. chimiste Responsable d'exploitation	La provenance et les caractéristiques principales du déchet correspondent aux outils de traitement et à l'arrêté préfectoral OUI → Analyses d'acceptation de l'échantillon NON → Notification du refus d'acceptation au producteur et/ou service commercial	Modes opératoires des analyses ARE IS 002 « gestion des analyses » ARE IS 003 « gestion des échantillons »
Responsable d'exploitation	Les analyses sont conformes à l'arrêté préfectoral, le déchet est traitable sur les équipements NON → Notification du refus d'acceptation au producteur et/ou service commercial OUI → Validation de la filière de traitement du déchet	AP ARETZIA Fiche de spécifications du centre
Responsable d'exploitation	OUI → Transmission des résultats au service commercial	
Assistante d'exploitation	Transmission des résultats au service commercial → Transmisssion du CAP et du devis au porducteur et/ ou au service commercial	Devis CAP Tableau de suivi des CAP
Assistante d'exploitation	Notification du refus d'acceptation au producteur et/ou service commercial	Notification de refus envoyé par mail

Diffusion	Validation	Rédaction
Ensemble du personnel ARETZIA	A.CARIOU	V. DERSOIR

2- Déchets en provenance de l'étranger

Tout déchet en provenance de l'étranger, relevant de l'application du RÈGLEMENT (CE) No 1013/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets, ne devra être accepté sur le centre que si le transfert a été dûment autorisé par le Préfet en application du Règlement précité et des textes nationaux qui s'y rapportent.

3- Renouvellement des CAP (Certificat d'Acceptation Préalable)

Durée de validité d'un CAP : un an

Pour tout déchet livré sous son CAP durant sa durée de validité, le CAP est renouvelé à l'initiative du centre de traitement :

- Demande auprès du producteur d'une fiche d'identification déchet complétée et signée
- Analyses d'un échantillon représentatif du déchet :
  - Si le procédé générant le déchet a évolué durant l'année écoulée, le producteur du déchet devra fournir un nouvel échantillon,
  - Si le déchet n'a pas évolué au cours de l'année précédente, les analyses de renouvellement d'acceptation du déchet seront réalisées sur un échantillon prélevé sur la dernière réception du même déchet.

Pour tout déchet faisant l'objet d'un CAP, qui n'aura fait l'objet d'aucune livraison durant l'année de validité du CAP, ce dernier ne sera renouvelé qu'à la demande du producteur.

OBJECTIF :

Vérifier les exigences requises avant le chargement et l'expédition d'un déchet en aval du centre de traitement, et en particulier, le respect du cahier des charges du centre destinataire :

- Vérification administrative : documents présents pour le véhicule et le déchet/marchandise
- Vérification logistique : expédition programmée
- Vérification qualitative : contrôle de la conformité du déchet /marchandise par rapport à l'acceptation/cahier des charges du centre de destination, contrôle du chargement, contrôle ADR.

Domaine d'application :

Toute expédition de déchets ou de marchandises soumis ou non à l'ADR

Documents associés :

- ARE IS 002 : Gestion des analyses
- ARE IS 003 : Gestion des échantillons
- Modes opératoires d'analyses
- Arrêté préfectoral du site 2003 / ICPE / 224

Descriptif des étapes de réception des déchets

Responsable	Etapes	Documents
Client Responsable exploitation Assistante exploitation Assistante exploitation Technicien de laboratoire Chauffeur Chauffeur Assistante exploitation Chauffeur Chauffeur Assistante exploitation Chauffeur	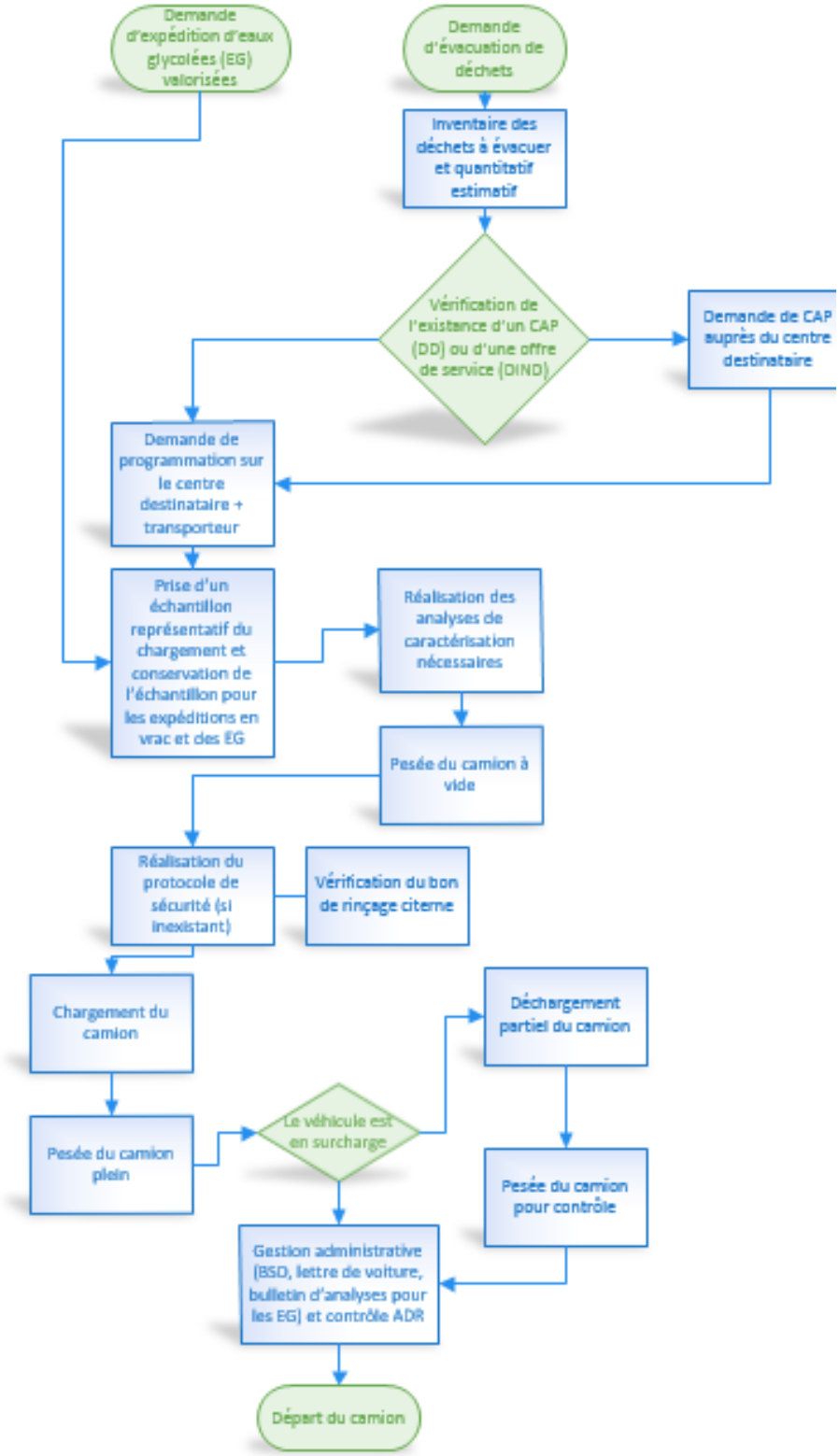	Bon de commande CAP FID Modes opératoires d'analyses Instructions gestion des échantillons Gestion des analyses Protocole de sécurité BSD Bulletin analyses

Diffusion	Validation	Rédaction
Ensemble du personnel ARETZIA	A.CARIOU	V. DERSOIR

Gestion des Bordereaux de Suivi des Déchets

Le centre de traitement émet un bordereau de suivi de déchets pour tout déchet (dangereux et non dangereux) expédié par le site.

- Remplissage des cadres 1, 2, 3, 4, 5 ,6 ,8 (signé par le chauffeur) et 9
- Archivage des BSD complétés par l'éliminateur final sous format papier, pendant une durée minimum de 5 ans

Gestion du registre des sorties déchets

Le registre des déchets Sortie permet de veiller à la traçabilité des déchets générés par le site.
Il est réalisé sous format informatique.
A chaque expédition, l'assistante d'exploitation complète le registre sortie des déchets, à l'aide du BSD émis le jour du départ.

Le registre est complété à réception du BSD final, complété par le centre éliminateur du déchet.

Le registre des déchets est archivé pour une durée minimale de 5 ans.

Date d'expédition	Code déchet	Quantité en tonnes	N° du BSD	Nom et adresse du transporteur	Nom et adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié	Code de traite-ment (D/R)	Qualification du traitement final	ADR (si cadre 4 du BSD complété)				Dénomination du déchet	N°CAP	Destinataire final
								n° ONU	Classe ou n° étiquette(s) de danger	GE	Conditionnement			

1- Procédure en cas d'accident lors du chargement/déchargement d'un camion, avec fuite importante sur la plateforme

Dans le cas où se produirait une fuite importante (jusqu'à 25 m^3) d'effluents pollués / réactifs chimiques sur l'aire de chargement/déchargement, à l'extérieur des zones de rétention étanches, les consignes sont les suivantes :

- Arrêt immédiat de l'opération de chargement/déchargement, si possible
- Dans le cas où une personne serait blessée (éclaboussures de produits par exemple), une douche et un lave œil sont à disposition dans le bâtiment de traitement, et prévenir un SST (sauveteur secouriste du travail) du site.
- Obturation de l'égout devant la rétention cuve PC3, à l'aide du tapis étanche (si vidange en fosse)
- Fermeture manuelle de la vanne générale VG, à l'extérieur du centre de traitement (voir plan)
- Arrêt de la bâchée, si vidange en Loire des eaux de rejets, au même moment
- Le camion reste impérativement à l'intérieur du centre de traitement, pour ne pas risquer d'exporter des produits polluants à l'extérieur de l'aire de déchargement.
  Afin de stopper la fuite, remettre le camion en aspiration s'il s'agit d'un hydro cureur,
  Fermer les vannes de fond s'il s'agit d'un camion-citerne.
- Pomper l'effluent (diriger vers le bassin incendie) et nettoyer à l'aide d'absorbants
- Le Directeur d'ARETZIA suit la procédure LFP/PR05 « Gestion des événements accidentels »

➢ *Les circonstances de l'accident seront analysées pour en connaître la (ou les) cause(s), et mettre en œuvre des actions correctives efficaces – prévention, surveillance, contrôles, …- pour qu'un accident comparable ne puisse se reproduire.*

2- Procédure en cas d'accident lors du chargement/ déchargement d'un camion, avec fuite importante dans une enceinte de rétention des cuves de stockage

En cas d'incident lors de l'opération de chargement/déchargement (fuite ou désemboîtement d'un raccord de tuyau, débordement d'une cuve …,) avec migration des effluents liquides dans une rétention étanche :

- L'opération de chargement/déchargement sera immédiatement interrompue.
- Elle ne pourra être reprise qu'après réparation de l'anomalie et vérification de son efficacité.
- Dans le cas où une personne serait blessée lors de l'incident (éclaboussures par exemple), une douche et un lave-œil sont installés dans le bâtiment de traitement.
- La rétention étanche polluée sera vidée et nettoyée dans les plus brefs délais.

➢ *L'incident environnemental doit être décrit, enregistré et analysé afin de mettre en œuvre les améliorations nécessaires.*

3- Déclaration des événements impliquant des marchandises dangereuses

Si un accident ou un incident grave se produit lors du chargement, du remplissage, du transport ou du déchargement de marchandises dangereuses, **l'entreprise doit prévenir son conseiller à la sécurité** afin de définir si l'accident nécessite **une déclaration des évènements auprès des autorités compétentes ainsi qu'un rapport d'accident.**

aretzia déchets valorisation	**INSTRUCTION DE SECURITE** **CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE**	**Repère ARE IS 012** **Date : 02/03/2015** **Indice : 2** **Page 1 sur 1**

1. Arrêt immédiat des installations

- Des unités de traitement
- Des opérations de chargement/déchargement des camions
- Evacuation des camions, si possible

2. Déclenche l'Alarme sonore

- Actionner la corne de brume (alarme générale) présente à l'entrée Est du bâtiment de traitement et dans le bâtiment administratif, par le premier témoin de l'incendie,
- Prévenir le personnel administratif à l'aide d'un téléphone portable, si départ de feu au niveau des zones d'exploitation,
- Localiser le feu
- Prise en charge des opérations sous la responsabilité du responsable d'exploitation et information de la Direction,
- Le directeur suit la procédure LFP/PR05 « gestion des événements accidentels »

3. Alerter les secours extérieurs

- Appel des pompiers par le témoin du départ de feu / incendie
- Envoi d'une personne à la rencontre des pompiers à l'extérieur du site

4. Réagir rapidement pour éteindre le début de l'incendie

- Utilisation des extincteurs sur site à proximité du sinistre par personnel formé

5. Isoler le réseau d'évacuation des eaux

- Fermeture manuelle de la vanne générale VG, du réseau d'évacuation des eaux de surface ; cette vanne est située près du portillon de l'entrée piétonne, dans l'angle sud est du bâtiment de traitement (voir plan)
- Fermeture de la vanne de la réserve d'eau V2, bassin du fond (voir plan)
- Ouverture de la vanne de la réserve sèche V1, bassin de devant (voir plan)

6. Evacuer le personnel

- Rassemblement au point de rassemblement
- Recensement du personnel présent sur site par l'assistante d'exploitation, à l'aide du registre des entrées

Diffusion	Validation	Rédaction
Ensemble du personnel ARETZIA	A.CARIOU	V. DERSOIR

1. POURQUOI ?

Gérer correctement l'ensemble des analyses physico-chimiques à réaliser sur le site ARETZIA.
Il existe 4 types de suivis analytiques :

- Les analyses de suivi environnemental
- Les analyses d'acceptation déchets
- Les analyses à réception des déchets
- Les analyses avant expédition de déchets et/ou produits

2. QUI ?

- Le technicien de laboratoire
- Le responsable d'exploitation
- L'assistante d'exploitation
- Le service QSE

3. OU ?

Les analyses sont réalisées au laboratoire interne.
Certaines analyses peuvent être externalisées vers un laboratoire externe.

Diffusion	Validation	Rédaction
Ensemble du personnel ARETZIA	A.CARIOU	V. DERSOIR

QUOI et QUAND ?

TYPES D'ANALYSES	QUOI ?	QUAND ?	Support
Suivi environnemental	Analyses sur rejets aqueux	AVANT chaque rejet de bâchée dans le milieu naturel	Fichier Excel : Aretzia / laboratoire/ auto surveillance 2014/ analyse rejet
	Analyses eau bassin incendie N°1	AVANT chaque rejet des eaux de pluie du bassin incendie N°1	Fichier Excel : Aretzia / laboratoire/ auto surveillance 2014/ bassin incendie
Analyses d'acceptation déchets	Analyses d'acceptation d'un nouveau déchet	A chaque réception de nouveau dossier complet (échantillon + FID complétée et signée)	• Fiche demande d'analyses d'acceptation ARETZIA • Fiche d'Identification Déchet ARETZIA
Analyses à réception	Analyses sur chaque déchet entrant sur le site	A chaque livraison d'eaux souillées et liquide de refroidissement	Fichier Excel : ARETZIA / laboratoire/ Tableaux journaliers (2 onglets)
Analyses avant expédition	Analyse des eaux glycolées valorisées	Sur chaque cuve AVANT expédition	Fichier Excel : ARETZIA / laboratoire/ Tableaux journaliers / LR
	Analyse des boues d'étain séchées	AVANT expédition sur des échantillons pris en serre APRES expédition sur un échantillon moyen pris dans le camion	Fichier Excel : ARETZIA / laboratoire/ Tableaux journaliers

4. COMMENT

- En appliquant les modes opératoires des analyses internes
- En passant commande et en appliquant le protocole d'expédition des échantillons de chaque laboratoire extérieur

5. EN REFERENCE A QUOI

- Arrêté préfectoral ARETZIA en vigueur
- Modes opératoires analyses ARETZIA
- Fiches internes de suivis des analyses
- Instruction ARE IS 003 - gestion des échantillons

Diffusion	Validation	Rédaction
Ensemble du personnel ARETZIA	A.CARIOU	V. DERSOIR